

Carte 1 - Territoire autour du site



Profils de territoires :

Achenheim, Breuschwickersheim, Dingsheim, Eckbolsheim, Griesheim-sur-Souffel, Hurtigheim, Ittenheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Pfulgriesheim, Stutzheim-Offenheim, Wiwersheim, Wolfisheim

Composé de 15 communes, le territoire compte 33 286 habitants en 2012 pour une densité de 451 habitants au km². Ces communes ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 0,6% entre le recensement de 1999 et celui de 2011.

Le regroupement s'étend sur 7 387 hectares (74 km²). Situé dans la plaine d'Alsace, à l'est du département du Bas-Rhin, dans la région Alsace, il présente des caractéristiques territoriales assez contrastées : les communes à l'est sont des communes urbaines qui sont à la limite de l'agglomération strasbourgeoise tandis que les communes à l'ouest sont situées dans un espace périurbain, conservant des caractéristiques plutôt rurales. Six communes appartiennent à l'Eurométropole de Strasbourg (qui a remplacé la Communauté Urbaine de Strasbourg depuis le 1^{er} janvier 2015).

La plateforme de compostage d'Oberschaeffolsheim

Les éléments marquants du territoire :

Le contexte social et sanitaire du territoire autour de la plate-forme de compostage d'Oberschaeffolsheim est parmi les plus favorisés du Bas-Rhin et contraste en cela avec les pôles de la région tels que Strasbourg et Mulhouse, qui présentent des situations plus défavorables.

Le territoire se démarque de celui des trois autres territoires de l'étude par un contexte social plus favorable. En effet, la population est relativement épargnée par la précarité par rapport aux populations des autres sites. Cela est notamment lié à une proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires plus élevée, ainsi qu'à un taux de chômage et une part d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales dont les revenus dépendent en majorité des prestations nettement plus faible que dans les autres territoires.

Le contexte sanitaire y est également plus favorable que dans les autres territoires : les taux standardisés de mortalité, d'affections de longue durée (ALD) ainsi que d'hospitalisations sont les plus faibles.

Selon l'intercommunalité d'appartenance, les habitants produisent entre 468 et 563 kilogrammes de déchets par an. La plateforme reçoit les déchets (bois, déchets verts, gravats) de toutes les communes du territoire sauf ceux d'Achenheim.

Le centre de traitement se trouve à proximité de voies de transports à fort trafic routier. Sur le territoire, ce trafic routier constitue la principale source de bruit. Il n'y a pas de site Seveso en proximité directe.

Six parmi les quinze communes du territoire font partie de l'agglomération de Strasbourg pour laquelle un Plan de protection de l'atmosphère est en œuvre suite à des dépassements récurrents des normes en matière de pollution de l'air. Cependant, les valeurs limites réglementaires en NO₂, PM₁₀ et O₃ n'ont pas été dépassées en moyenne sur la période considérée (18 mai-14 juin 2015).

Les conditions météo étaient anticycloniques sur cette période et un pic de pollens de graminées a été observé.

Enfin, l'eau de consommation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Choix du territoire : Les communes prises en compte dans le périmètre de l'étude sont :

- Achenheim, Breuschwickersheim, Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel, Hurtigheim, Ittenheim, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Pfulgriesheim, Stutzheim-Offenheim et Wolfisheim, comprises à 100 % dans le rayon de 5 km autour du site ;
- Eckbolsheim, Niederhausbergen et Wiwersheim comprises à 80 % dans le rayon de 5 km autour du site.

NB : les communes de Strasbourg et Holtzheim n'ont pas été retenues, car moins de 50 % de leurs populations se situent dans le rayon de 5 km.

Figure 1 - Vue aérienne du site



Renseignements sur le site :

Coordonnées : Centre de valorisation d'Oberschaeffolsheim - Chemin du Hitzthal - Carrefour Bellevue - 67203 Oberschaeffolsheim. WGS84 : 48.609508, 7.650725

Organisation : La plateforme de compostage d'Oberschaeffolsheim est exploitée depuis 1988. Elle est gérée par Lingenheld Environnement et recueille les déchets de plusieurs intercommunalités (Communauté de communes Les Châteaux, Communauté de communes du Kochersberg, Eurométropole de Strasbourg) ainsi que du Syndicat mixte du Pays de Mossig-Sommerau.

Capacité :
 - Centre de Recyclage : 300 000 tonnes/an ;
 - Deux unités mobiles à percussion : 200 000 tonnes/an.
 L'installation de concassage fixe compte plus de 1,5 million de tonnes de matériaux traités issus du BTP.

Activités :
 - Recyclage des matériaux de démolition et valorisation des déblais terreux ;
 - Valorisation de mâchefers provenant d'usines d'incinération d'ordures ménagères ;
 - Compostage de boues provenant de stations d'épuration urbaines et de déchets verts ;
 - Traitement des sols pollués et valorisation des terres dépolluées ;
 - Recyclage des sables de balayage, curage de stations d'épuration.

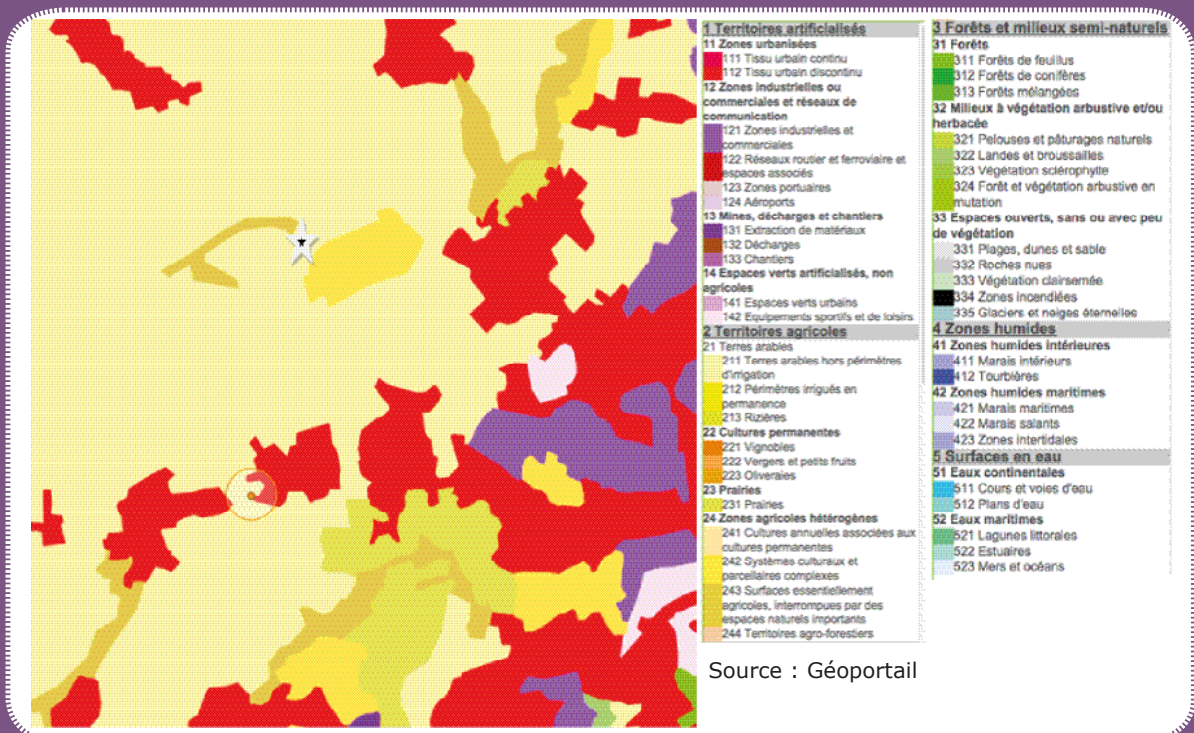
Afin de limiter la mise en décharge des matériaux, le département « Recherche » de Lingenheld Environnement développe la fabrication de matériaux composés à base de granulats recyclés.

Le centre de compostage se trouve à l'ouest de Strasbourg sur la commune d'Oberschaeffolsheim, sur le lieu-dit « Langer-Berg ». Il se situe à proximité de la RN4, de la D41 et de l'A351, et à environ 2 km des premières habitations, situées sur les communes d'Oberschaeffolsheim (2 155 habitants), de Mittelhausbergen (1 698 habitants), d'Oberhausbergen (4 735 habitants) et de Wolfisheim (3 970 habitants).

Les communes du territoire d'étude appartiennent à différentes intercommunalités :
 - Achenheim, Breuschwickersheim et Ittenheim font partie de la Communauté de communes Les Châteaux ; cet EPCI produit 558 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés ;
 - Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel, Pfulgriesheim, Stutzheim-Offenheim, Wiwersheim font partie de la Communauté de Communes du Kochersberg ; 563 kg/hab/an ;
 - Eckbolsheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim font partie de l'Eurométropole de Strasbourg ; 458 kg/hab/an ;
 - Hurligheim fait partie de la Communauté de communes de l'Ackerland ; 488 kg/hab/an.

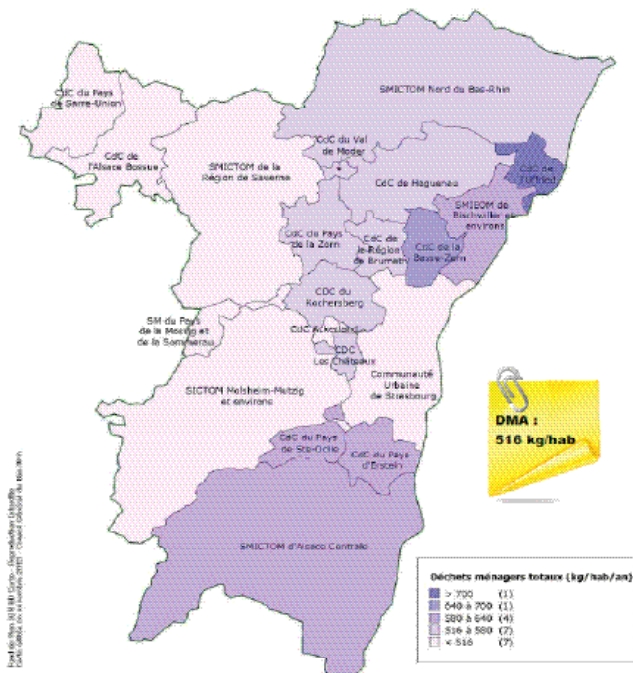
Selon le Bilan Déchets du Conseil Général, en 2012, la production de déchets ménagers et assimilés dans le Bas-Rhin est de 574 123 tonnes, soit 1,9 % de moins qu'en 2011. En moyenne, les habitants du département produisent 516 kg de déchets par an.

Figure 2 - Mode d'occupation des sols



Source : Géoportail

Figure 3 - Production de déchets ménagers et assimilés (Ratio annuel par habitant)



Source : Gestion des déchets ménagers et assimilés - Bilan départemental 2012 - Conseil Général du Bas-Rhin

La météo, les vents dominants et les conditions climatiques

Les conditions climatiques de la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Strasbourg résultent de :

- sa situation géographique en Europe sur la ceinture des vents d'ouest, qui se traduit par une succession de périodes de basses et de hautes pressions avec prédominance de vents de sud-ouest et d'ouest ;
- la configuration du relief des Vosges et de la Forêt Noire qui bordent le fossé rhénan, dans lequel se trouve la zone PPA, et qui engendre une déviation de la direction d'ensemble des masses d'air sur un axe sud-sud-ouest / nord-nord-est, de sorte qu'apparaissent deux directions principales de vents. Ces lignes de relief déterminent également la répartition des précipitations par le jeu des effets d'espaces exposés ou à l'abri du vent.

Du fait de sa topographie particulière et notamment de son contexte d'encaissement, la plaine du Rhin supérieur méridional dans laquelle est située la zone PPA est soumise à un climat semi-continental d'abri avec des hivers relativement froids et des étés chauds et orageux. Cette aire géographique compte cependant parmi les contrées les plus favorisées d'Europe centrale du point de vue des températures. Ceci en raison des altitudes modestes des lignes de reliefs et de l'ouverture au sud par la Trouée de Belfort, qui permet la libre circulation des masses d'air humide et chaud en provenance de l'espace méditerranéen occidental.

Sur la zone du PPA et dans les secteurs limitrophes, on relève ainsi des températures moyennes annuelles proches de 10,4°C selon les statistiques relatives aux dernières normales climatiques 1971-2000 établies par Météo France. Ces températures moyennes dépassent les 11°C sur l'agglomération de Strasbourg sous l'effet des îlots de chaleur urbain. Ce phénomène conduit fréquemment durant l'hiver sous la couche d'inversion de température à la formation d'un dôme de pollution urbaine dans lequel l'air se brasse sans pouvoir s'échapper.

(Source : PPA de Strasbourg)

Fin mai et début juin 2015, des conditions anticycloniques étaient observées sur le territoire avec :

- un retour du soleil fin mai, des journées très ensoleillées début juin. Du 8 au 22 juin, le ciel est souvent couvert avec un petit répit du 11 au 14 ;
- peu de vent : les flux prédominants au mois de juin viennent du nord-est. La vitesse moyenne mensuelle du vent est faible en plaine, de l'ordre d'une dizaine de km/h (mis à part le 29 mai, jour de rafales) ;
- et peu de précipitations : les valeurs sont largement en-dessous des normales en plaine sur la période.

Les pollens

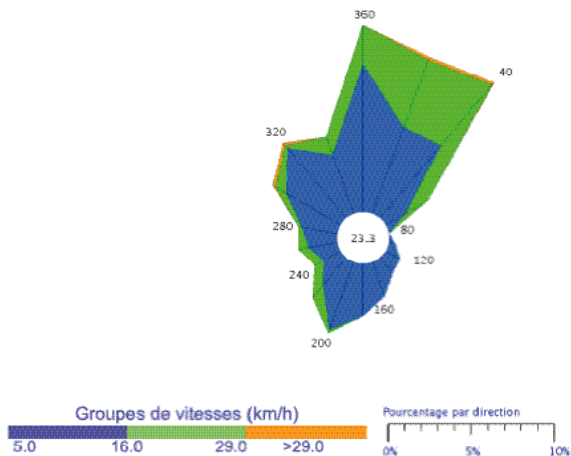
Les pollens ne sont pas tous allergisants. Pour provoquer des symptômes d'allergie, il est indispensable que les grains des pollens arrivent sur les muqueuses respiratoires de l'homme. Pour être allergisant, un grain de pollen doit disposer de substances (protéines ou glycoprotéines) reconnues comme immunologiquement néfastes pour un individu donné. Un potentiel allergisant est attribué à chaque pollen, variant de 0 = nul à 5 = très fort.

Le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) a pour objectif d'établir les risques allergiques en France. Pour cela, le RNSA s'appuie sur un réseau de capteurs qui recueillent pollens et moisissures. Chaque site a été choisi par rapport à des critères climatiques, botaniques et de densité de population.

En Alsace, le capteur est situé à Strasbourg, sur le toit du Nouvel Hôpital Civil, sur une plate-forme à 22 mètres du sol. Ce capteur récolte les pollens présents dans un rayon de 30 km. Le site de traitement des déchets et le territoire d'étude se trouvent dans ce rayon. Selon les conditions météorologiques de la période du 18 mai au 14 juin 2015 et la flore présente autour du site de traitement des déchets, les données du capteur sont a priori comparables.

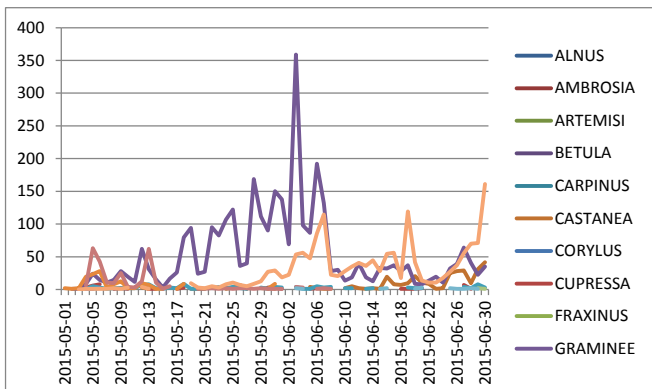
Ainsi, sur la période considérée, un pic important de pollens de graminées est observé. Début juin, des pollens de châtaigniers sont également présents, mais dans une moindre mesure que ceux des graminées.

Figure 4 - Rose des vents en juin 2015



Source : Météo France, Strasbourg-Entzheim

Figure 5 - Évolution de la concentration journalière de pollens en mai et juin 2015 (g/m³/jour)



Source : RNSA, Situation du capteur : Strasbourg - Long 7°45'E - Lat 48°34'60N - Alt 139m

La qualité de l'air

L'Alsace présente une concentration d'activités humaines émettrices de polluants atmosphériques ainsi qu'une topographie et un climat défavorables à leur dispersion. De plus, des étés chauds y sont propices aux pollutions photochimiques (ozone) et des hivers froids favorisent les émissions liées au chauffage (particules notamment). Il en résulte une pollution atmosphérique concentrée là où la densité de population est la plus importante (agglomérations et certaines vallées vosgiennes, en particulier la vallée de la Thur, près de Thann).

Les dépassements récurrents des normes en particules, oxydes d'azote et ozone nécessitent que l'Alsace mette en place des actions fortes en particulier au travers de Plans de protection de l'atmosphère et de Plans climat-énergie territoriaux.

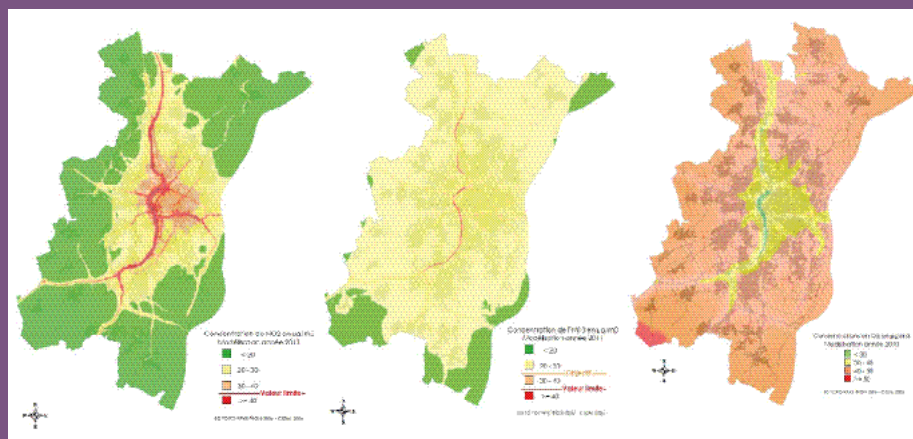
Les caractéristiques pour les communes du territoire concernant la qualité de l'air sont :

- Communes urbaines subissant des problèmes de dégradation de la qualité de l'air, liés à l'agglomération de Strasbourg ;
- 6 Communes font partie de l'Agglomération de Strasbourg (Eurométropole, 477 500 habitants), qui dispose d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA Strasbourg) et d'un Plan de déplacement Urbain (PDU Agglomération Strasbourg) ;
- L'Eurométropole est sensible à la qualité de l'air ;
- Communes à proximité d'un axe routier à fort trafic (N4).

Caractéristiques des différents polluants sur la zone du PPA de Strasbourg (source PPA de Strasbourg) :

- Le dioxyde d'azote (NO₂) : les émissions de dioxyde d'azote sont globalement orientées à la baisse au cours des 10 dernières années. Les niveaux de concentration en proximité routière restent toutefois largement supérieurs à la valeur limite annuelle de 40 µg/m³. (Strasbourg Clemenceau et Strasbourg A35 avec respectivement 56 et 52 µg/m³ en moyenne annuelle). Cette valeur limite est respectée sur les stations de fond.
- Les particules fines (PM₁₀) : les concentrations de PM₁₀ en moyenne annuelle sont stagnantes au cours des 10 dernières années. La valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m³ est respectée sur les stations de mesure, y compris en proximité routière. L'objectif de qualité de l'air fixé à 30 µg/m³ en moyenne annuelle est en revanche régulièrement dépassé. La valeur limite journalière de 50 µg/m³ par jour à ne pas dépasser plus de 35 fois par an est également dépassée sur les stations de proximité trafic et même approchée sur la station urbaine de fond de Strasbourg Est en 2011.
- L'ozone : le fond d'ozone troposphérique a fortement augmenté depuis le début de l'ère industrielle. Les niveaux atteints aujourd'hui induisent des dépassements quasi généralisés en Alsace. Sur la zone du PPA de Strasbourg, cette augmentation progressive est également constatée sur les 12 dernières années, avec la particularité de 2003 en lien avec la canicule sur les 15 premiers jours du mois d'août. La valeur cible et l'objectif de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine sont également souvent dépassés sur les stations de mesures de la zone PPA.

Carte 2 - Concentrations annuelles sur la zone du PPA de Strasbourg en 2011



Source : ASPA

Tableau 1 : La qualité de l'air sur le territoire dans les 4 semaines précédant l'enquête téléphonique

POLLUANTS	VALEUR RÉGLEMENTAIRE	UNITÉ	STRASBOURG EUROMÉTROPOLE PÉRIODE 18 MAI AU 14 JUIN 2015			DÉCLENCHEMENT DISPOSITIF PRÉFECTORAL	
			MOYENNE	MIN	MAX	SEUIL INFO (J)	SEUIL ALERTE (J)
						TOUTES COMMUNES	
NO ₂ (µg/m ³)	Valeur limite annuelle (40 µg/m ³)	HORAIRE	29	2	176	AUCUN	AUCUN
PM ₁₀ (µg/m ³)	Valeur limite annuelle (40 µg/m ³)	HORAIRE	20	2	69	AUCUN	AUCUN
	Valeur limite journalière (50 µg/m ³) à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	JOURNALIER	20	6	40	AUCUN	AUCUN
O ₃ (µg/m ³)	Valeur cible de protection de la santé humaine (120 µg/m ³) sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours dans l'année	8H GLISSANT	63	3	131	AUCUN	AUCUN

Source : ASPA 15071601- TD

Sur la période du 18 mai au 14 juin 2015, aucun dispositif départemental (information ou alerte) n'a été déclenché sur le territoire de Strasbourg-Eurométropole au regard des concentrations en polluants, que ce soit en concentrations moyennes horaires (dioxyde d'azote et particules), journalières (particules) et sur 8 heures (Ozone). Les valeurs limites réglementaires n'ont en effet pas été dépassées en moyenne.

Note méthodologique : Territoire de Strasbourg-Eurométropole

- 28 communes (en gras, les communes figurant dans le territoire d'étude SPID) : Bischheim, Blaesheim, **Eckbolsheim**, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Gräfenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, **Mittelhausbergen**, Mundolsheim, **Niederhausbergen**, **Oberhausbergen**, **Oberschaefolsheim**, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, **Wolfisheim** ;
- 316 km² ; 477 502 habitants ; 43% de la population du Bas-Rhin ; 25% de la population alsacienne.

L'exposition au bruit des infrastructures terrestres

Les bruits de l'environnement, générés par les routes, les voies ferrées, le trafic aérien et les activités industrielles et artisanales ont un impact sur la santé des personnes exposées.

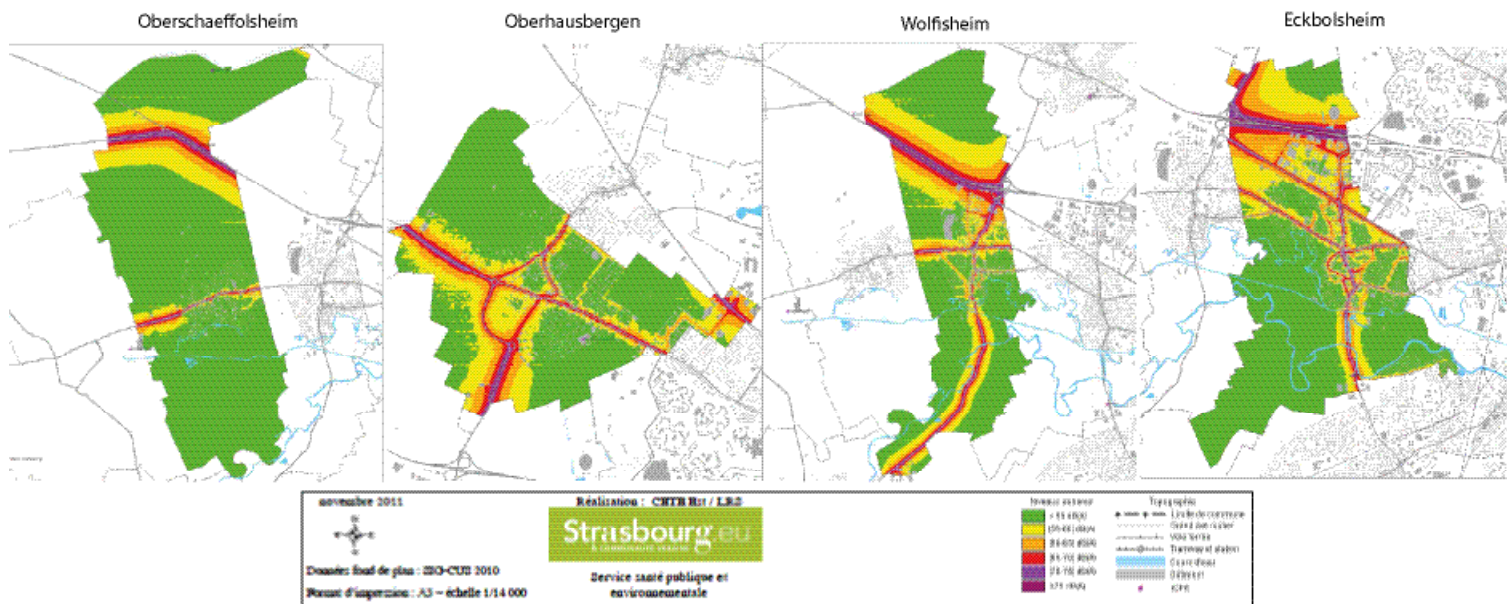
La perception de la gêne est variable selon les individus. Elle est liée à la personne (âge, niveau d'étude, activité, présence au domicile, propriétaire ou locataire, opinion personnelle quant à l'opportunité de la présence d'une source de bruit donnée) et à son environnement (région, type d'habitat, situation et antériorité par rapport à l'existence de l'infrastructure ou de l'activité, isolation de façade).

On différencie généralement les effets objectifs (auditifs et extra-auditifs) qui sont mesurables grâce à différents paramètres (acuité auditive, dosages biologiques, pression artérielle) et les effets subjectifs (non auditifs) qui sont difficilement mesurables. Les effets objectifs du bruit sur la santé sont relativement bien connus, notamment en milieu du travail où ils sont bien documentés. Un bruit trop important peut provoquer une perte partielle ou totale de l'ouïe. Mais le bruit n'agit pas uniquement sur le système auditif. En perturbant les échanges et la communication, en contrariant le sommeil, en stressant les individus, il peut entraver le bon fonctionnement de l'organisme, causer des vertiges et des nausées et être à l'origine de troubles psychologiques. De plus, le bruit est caractérisé par son intensité, sa fréquence et sa durée et l'importance de chacun de ces critères peut moduler l'impact sanitaire.

Depuis 2002, une directive européenne est venue renforcer la législation existante. En effet, la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, dite directive « bruit », définit une approche commune à tous les États membres afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement. Le Département en tant que gestionnaire d'un grand nombre de voiries, a des obligations légales en matière de prévention et de réduction des effets nocifs de l'exposition au bruit et doit établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce plan a pour objet d'informer le public sur la notion du bruit, ses caractéristiques et ses effets et doit présenter le diagnostic réalisé sur le réseau départemental. La cartographie européenne définit les zones où les valeurs limites de bruit sont dépassées, et dans ces zones, évalue la population exposée, ainsi que les bâtiments sensibles au bruit (enseignement et santé).

Sur le territoire, le trafic routier constitue la principale nuisance sonore. Les cartes de la figure 3 présentent les niveaux de bruit ambiant dans les quatre communes les plus peuplées du territoire. Les secteurs de couleur verte témoignent de zones calmes ou peu bruyantes. En couleur orangée se situent des zones normalement bruyantes en ville. Les secteurs rouge et bleu témoignent de zones excessivement bruyantes même en milieu urbain.

Carte 3 - Cartes de bruit routier Lden (24h)



Commune d'Oberschaeffolsheim : la commune n'est pas impactée par le bruit ferroviaire, industriel et aérien. On dénombre au total 109 personnes exposées au dessus de la valeur limite pour le bruit routier. Les principales habitations se situent aux abords de la RD 45. 5% de la population de la commune est affectée par un dépassement de seuil.

Commune d'Oberhausbergen : la commune n'est pas impactée par le bruit ferroviaire, aérien et industriel. On dénombre au total 17 personnes exposées au dessus de la valeur limite pour le bruit routier. Les quelques habitations se situent aux abords de la RD 41 et du carrefour RD663/RD963. 0,3 % de la population de la commune est affectée par un dépassement de seuil.

Commune de Wolfisheim : la commune n'est pas impactée par le bruit ferroviaire, industriel et aérien. On dénombre au total 205 personnes exposées au dessus de la valeur limite pour le bruit routier. Les principales habitations se situent aux abords de la RD63 et de la RD45. 5% de la population de la commune est affectée par un dépassement de seuil.

Commune d'Eckbolsheim : on dénombre au total 425 personnes exposées au dessus de la valeur limite pour le bruit routier. Les principales habitations se situent aux abords des RD745, de RD445 et de la RD45. 10% de la population de la commune est affectée par un dépassement de seuil.

Note méthodologique :

Décibel pondéré A ou dB(A) : les niveaux sonores sont généralement mesurés de façon logarithmique en décibels (dB). Le niveau de référence (0 dB) représente le seuil de perception. Le seuil de douleur se situe aux environs de 120 dB. Du fait de l'échelle logarithmique, une faible augmentation du niveau en décibels correspond à une augmentation bien plus importante de la pression : ainsi, lorsque l'on passe de 0 dB à 120 dB, la pression est un million de fois plus importante. Pour la mesure des effets sur la santé, les niveaux sonores sont pondérés selon leur fréquence (pondération A), afin de rendre compte de la sensibilité de l'oreille humaine, qui diffère selon la gamme de fréquences considérée. En particulier, à niveau équivalent, un son grave sera perçu moins fort qu'un son aigu. La pondération C, utilisée pour des niveaux sonores importants (supérieurs à 100 dB) prend en compte l'augmentation de la sensibilité de l'oreille aux fréquences graves avec l'élévation du niveau sonore global.

Niveau Lden (Level dayevening-night) : indicateur énergétique, harmonisé à l'échelle européenne, intégré sur toute la journée, donnant un poids plus fort au bruit en soirée (+ 5 dBA) et durant la nuit (+ 10 dBA) et traduisant ainsi la gêne accrue ressentie par les personnes exposées durant ces deux périodes.

Niveau Ln : Niveau sonore moyen pour la période de nuit.

Valeurs limites : Concernant les bruits routiers, la valeur limite est de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden calculé sur l'ensemble d'une journée. Les autres valeurs limites sont de 73 dB(A) pour les bruits ferroviaires, de 55 dB(A) pour les bruits aériens et de 71 dB(A) pour les bruits industriels.

Pour la commune de Mittelhausbergen, située à proximité du site : celle-ci n'est pas impactée par le bruit ferroviaire, industriel et aérien. On dénombre au total 105 personnes exposées au dessus de la valeur limite pour le bruit routier. Les principales habitations se situent aux abords de la RD 31 et de la RD 63. Il en résulte que 6 % de la population de la commune est affectée par un dépassement de seuil.

Le trafic routier

Le réseau routier du département est équipé de stations de comptages qui permettent de connaître le trafic sur certains axes routiers. Le territoire autour du site est traversé par un axe nord-sud (A35). La station de Cronembourg est située dans un quartier de Strasbourg. Elle comptabilise plus de 160 000 véhicules par jour, dont 10% de poids lourds. La station de Ostwald, plus au sud, voit passer près de 120 000 véhicules par jour, dont 14% de poids lourds.

Les déplacements des actifs

Sur le territoire et pour les communes pour lesquelles les données domicile-travail sont disponibles (Achenheim, Eckbolsheim, Ittenheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim), la majorité des actifs ayant un emploi travaille dans le département (17% dans la commune de résidence, 79% dans une autre commune du département). Les actifs d'Ittenheim sont les plus nombreux à travailler dans leur commune de résidence (21%).

Malgré une forte congestion automobile dans le territoire, le mode de transport le plus fréquent est la voiture (78% des actifs se déplacent en voiture contre 9% en transports en commun). Cette différence est plus marquée à Ittenheim (83% en voiture contre 3% en transports en commun).

Source : Insee RP 2010 exploitation complémentaire

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La base de données des installations classées pour l'environnement (ICPE) du Ministère permet d'obtenir le nombre d'installations dans chaque commune. En effet, toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée. Ces établissements sont classés selon différents critères, en particulier leur dangerosité : ce sont les établissements classés Seveso.

Ce classement résulte de l'établissement en juin 1982 de la directive dite Seveso qui demande aux Etats et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Elle fait suite à l'accident par le rejet de dioxine en 1976 sur la commune de Seveso en Italie, dont la gravité a incité les Etats européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs.

La directive Seveso II distingue deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses sur site :

- les établissements AS : cette catégorie correspond aux installations soumises à autorisation avec servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation, elle inclut les installations dites « seuil haut » de la directive Seveso II pour lesquels les risques sont importants.

- les établissements Seveso « seuil bas », dont les risques sont moindres.

Les mesures de sécurité et les procédures prévues par la directive varient selon le type d'établissement (seuil haut ou seuil bas), afin de conserver une certaine proportionnalité.

Ces mesures consacrent les « bonnes pratiques » en matière de gestion des risques : introduction de dispositions sur l'utilisation des sols afin de réduire les conséquences des accidents majeurs, prise en compte des aspects organisationnels de la sécurité, amélioration du contenu du rapport de sécurité, renforcement de la participation et de la consultation du public.

La directive Seveso prévoit l'élaboration d'un rapport de sécurité (étude de dangers, dans le droit français) qui peut servir de base ensuite aux plans d'urgence, à la maîtrise de l'urbanisation, etc. La directive introduit également la nécessité d'examiner les conséquences d'un accident d'une installation sur les installations voisines (effet « domino ») tout en laissant une marge de manœuvre aux Etats membres pour apprécier ce concept. Il est demandé une coopération entre établissements proches afin qu'ils échangent un certain nombre d'informations, dont leurs rapports de sécurité et leurs plans d'urgence, « de façon appropriée ». L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques est obligatoire.

Une politique de maîtrise des risques sur le long terme nécessite enfin une bonne gestion de l'usage des sols. La maîtrise de l'urbanisation permet d'assurer la sécurité des personnes riveraines en évitant que de nouvelles personnes soient exposées.

La répartition des ICPE sur le territoire du site est donnée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Recensement des ICPE

	NOMBRE D'ICPE	DONT SEVESO
ECKBOLSHEIM	1 ICPE	AUCUN
HURTIGHEIM	1 ICPE	AUCUN
ITTENHEIM	3 ICPE	AUCUN
OBERHAUSBERGEN	1 ICPE	AUCUN
OBERSCHAEFFOLSHEIM	3 ICPE	AUCUN
PFULGRIESHEIM	1 ICPE	AUCUN
WIWERSHEIM	1 ICPE	AUCUN
WOLFISHEIM	3 ICPE	AUCUN
ACHENHEIM	2 ICPE	AUCUN

Source : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/

Les sites et les sols pollués

D'après la base de données BASOL du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux sites et sols pollués ont été répertoriés sur les communes d'Oberhausbergen et Wolfisheim. Ces sites sont pointés en orange, donc en cours de travaux. Les évaluations et/ou travaux menés sur ces sites amènent au constat d'une pollution résiduelle, compatible avec leur usage actuel mais qui nécessite des précautions particulières avant d'en changer l'usage et / ou d'effectuer certains travaux. Une surveillance de l'impact de cette pollution peut aussi être nécessaire.

Les risques naturels et technologiques

Tableau 3 : Recensement des risques

COMMUNES	RISQUES*					
	INONDATIONS	MOUVEMENTS DE TERRAIN	RUPTURE DE BARRAGE	INDUSTRIEL	ZONE DE SISMICITÉ**	TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES
DINGSHEIM	XX	X			3	X
ECKBOLSHEIM	XXX	XXX			3	X
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	X	X			3	X
HURTIGHEIM		X			3	X
ITTENHEIM		X			3	X
MITTELHAUSBERGEN	XXX	XXX			3	X
NIEDERHAUSBERGEN	XXX	XX			3	X
OBERHAUSBERGEN	XX	X			3	X
OBERSCHAEFFOLSHEIM	XXX	X			3	X
PFULGRIESHEIM	XX	X			3	X
STUTZHEIM-OFFENHEIM		X			3	X
WIWERSHEIM		X			3	X
WOLFISHEIM	XX	XX			3	X
ACHENHEIM	XXX	XXX			3	X
BREUSCHWICKERSHEIM	X	X			3	X

* Il y a 3 types d'inondations et 3 types de mouvements de terrain. Une X correspond à un type de risque. Par exemple, pour Dingsheim, il y a deux types de risque inondation différents et trois pour Eckbolsheim

** Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante :
- une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal »,
- quatre zones de sismicité 2 à 5 (2- faible, 3-moderée, 4-moyenne, 5-forte), où les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ».

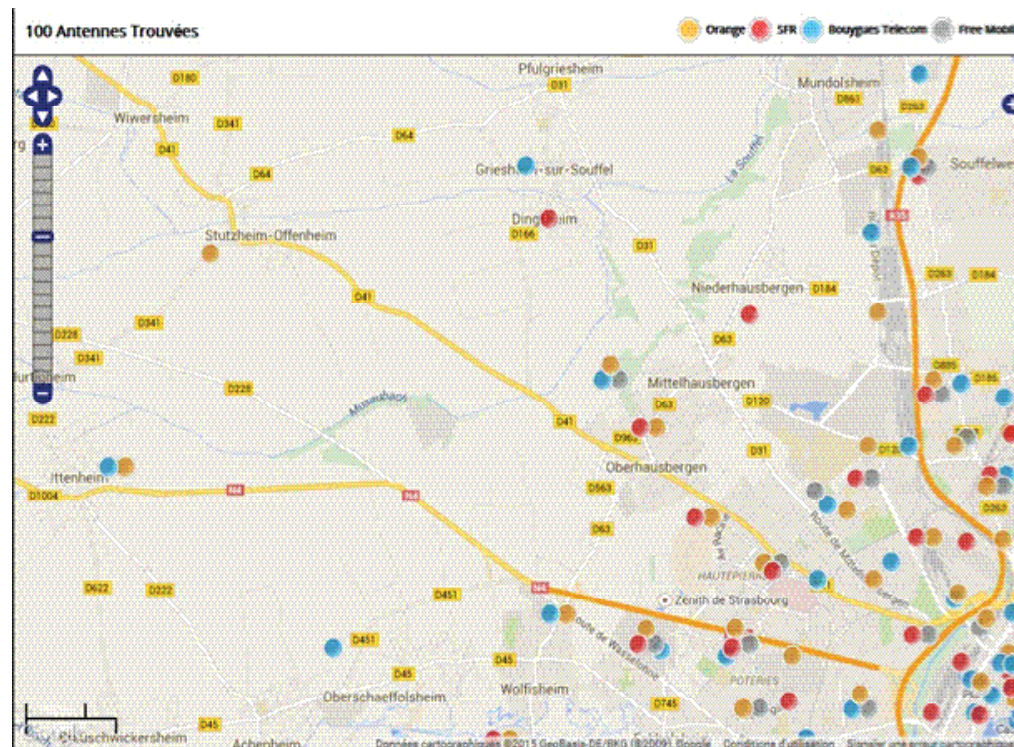
Source : <http://macommune.prim.net/>

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléas et de risques majeurs, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée. Il est consultable en mairie.

Les antennes relais : une centaine d'antennes relais de téléphonie mobile se trouvent à proximité du site de traitement des déchets Lingenheld.

Carte 4 - Les antennes relais dans le territoire



Source : <http://www.antennesmobiles.fr/>

Les éoliennes : il n'y a aucune éolienne sur le territoire.

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)

Les eaux captées et destinées à la consommation humaine font l'objet de traitements divers pouvant aller de la simple désinfection à des opérations plus poussées. Le code de la santé publique et l'arrêté ministériel (émanant du ministère en charge de la santé) du 11 janvier 2007 fixent des normes de qualité très contraignantes à respecter pour un certain nombre de substances dans l'eau potable dont le chlore, le calcaire, le plomb, les nitrates, les pesticides et les bactéries. L'EDCH fait l'objet d'un contrôle permanent. Celui-ci se traduit, chaque année, par plus de 310 000 prélèvements, et plus de 8 millions de résultats analytiques portant sur près de 800 paramètres mesurés.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types :

- des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme (bactériologiques, dureté, nitrates, fluor, pesticides)
- des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Principaux paramètres analysés pour la qualité de l'EDCH

Bactériologique : Absence d'E. Coli et entérocoques / 100 ml

Dureté : Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Nitrates : Limite de qualité : 50 mg/l

Fluor : Limite de qualité : 1,5 mg/l

Pesticides: Limite de qualité : 0,1µg/l

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Une note de synthèse sur la qualité de l'eau, élaborée par l'Agence régionale de santé, est jointe annuellement à la facture d'eau, pour les abonnés au service des eaux.

Les communes du territoire dépendent de cinq unités de distribution de l'eau différentes. Pour toutes ces unités de distribution, la synthèse indique que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La population

Tableau 4 : Population légale en 2012 (nombre d'habitants)

COMMUNE	POPULATION LÉGALE 2012
ECKBOLSHEIM	6 716
OBERSHAUSBERGEN	4 880
WOLFISHEIM	4 046
OBERSCHAEFFOLSHEIM	2 235
ITTENHEIM	2 208
ACHENHEIM	2 079
MITTELHAUSBERGEN	1 799
STUTZHEIM-OFFENHEIM	1 455
NIEDERHAUSBERGEN	1 384
DINGSHEIM	1 336
BREUSCHWICKERSHEIM	1 291
PFULGRIESHEIM	1 248
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	1 156
WIWERSHEIM	873
HURDIGHEIM	580
TOTAL COMMUNES	33 286

Source : Insee 2012

Les indicateurs socio-sanitaires

Contexte socio-économique

La population du regroupement de communes du site du Bas-Rhin est relativement épargnée par la précarité. Les parts de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires sont supérieures à celles enregistrées dans le Bas-Rhin et en France hexagonale. Le chômage touche 7,2 % des actifs, un taux inférieur de près de 5 points aux taux départemental et national. Enfin, un quart des foyers fiscaux (26 %) est non imposable contre 39,3 % dans le Bas-Rhin et 43,0 % en France hexagonale.

Mortalité

Sur la période 2005-2011, le taux standardisé de mortalité générale du site est inférieur aux moyennes départementale et nationale (-12,6 % et -10,2 %). Le taux de mortalité prématurée (mortalité avant 65 ans) est également nettement inférieur (-32 % et -39% vis-à-vis respectivement des moyennes départementale et nationale).

Le taux de mortalité par maladies respiratoires ainsi que le taux de mortalité par maladies cardiovasculaires ne sont pas significativement différents des valeurs nationales et départementales.

Morbidité

La comparaison des taux standardisés de recours à l'hospitalisation montre une situation plutôt favorable pour le site pour la période 2011-2013. Le niveau de recours à l'hospitalisation pour maladies respiratoires est en effet inférieur aux moyennes nationale (-23,5 %) et départementale (-20,8 %). Le taux de recours relatif aux cancers est quant à lui inférieur de -8,6 % au taux national et de -2,5 % au taux départemental. Concernant les maladies cardio-vasculaires, la différence n'est pas significative vis-à-vis du niveau national. En revanche, il est nettement inférieur au taux observé au niveau départemental.

Affections longue durée

En 2012, le taux standardisé de prévalence en Affection de Longue Durée (ALD) du territoire est inférieur à la moyenne départementale (-8,3 %) mais supérieur à la moyenne nationale (+16,1 %). Plus spécifiquement, le taux standardisé de prévalence en ALD pour maladies mentales est nettement inférieur aux moyennes départementale et nationale (respectivement -35,8 % et -42,3 %). Enfin, pour le diabète, bien que le taux soit inférieur à la moyenne départementale, il reste supérieur à la moyenne nationale.

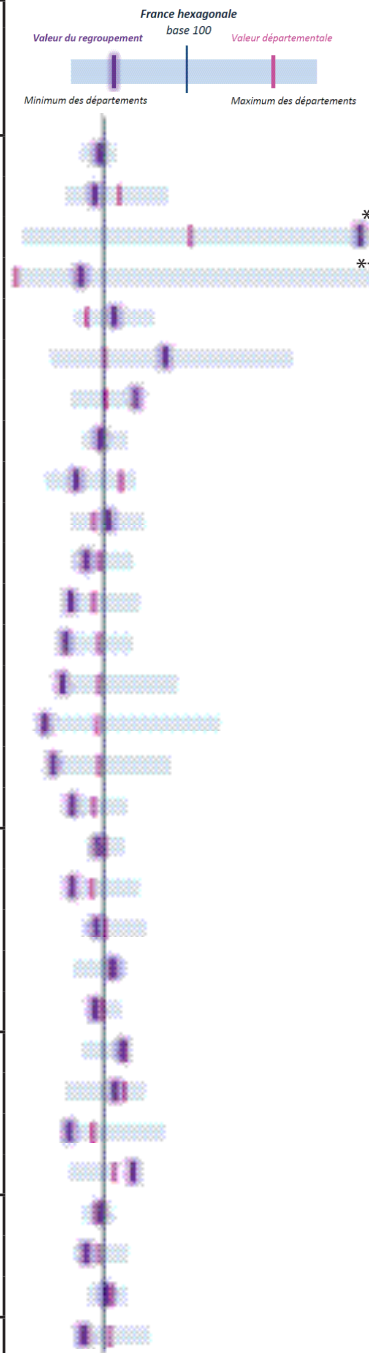
Offre de soins

Le territoire du site compte en moyenne 117 médecins généralistes pour 100 000 habitants, soit une densité inférieure à celles observées dans le Bas-Rhin et en France hexagonale (respectivement 172 et 158 pour 100 000 habitants).

Ce constat doit être nuancé par la proximité de la ville de Strasbourg qui présente une forte concentration de l'offre de soins.

Tableau 5 : Les indicateurs socio-sanitaires

INDICATEUR	TERRITOIRE			VALEUR DU TAUX DÉPARTEMENTAL	VALEUR DU TAUX NATIONAL (B)	MINIMUM DES DÉPARTEMENTS	MAXIMUM DES DÉPARTEMENTS	
	EFFECTIF	TAUX	ÉCART À LA MOYENNE NATIONALE (A)					
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	1/ Moins de 20 ans	7 274	22,4		24,4	24,6	18,9	28,7
	2/ 75 ans et plus	2 504	7,7		10,7	9,0	5,4	15,6
	3/ Densité de population (km²)		440		231	116	15	21 347
	4/ PCS8 : Agriculteurs exploitants	156	0,6		0,4	0,9	0,0	5,6
	5/ PCS8 : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	885	3,6		2,8	3,4	2,3	5,3
	6/ PCS8 : Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 522	14,4		9,1	8,8	3,9	27,7
	7/ PCS8 : Professions Intermédiaires	4 512	18,4		14,8	14,0	9,4	18,1
	8/ PCS8 : Employés	3 745	15,3		16,4	16,6	13,2	21,4
	9/ PCS8 : Ouvriers	2 096	8,6		16,2	13,3	5,0	18,5
	10/ PCS8 : Retraités	6 469	26,4		24,1	26,4	17,4	39,3
	11/ PCS8 : Autres personnes sans activité professionnelle	3 089	12,6		16,3	16,6	11,0	22,6
	12/ Chômage au sens du recensement	1 187	7,2		11,2	12,2	8,0	17,6
	13/ Allocataires CAF dont les prestations représentent 50 % des revenus ou plus	ND	15,9		28,8	29,9	18,9	40,6
	14/ Allocataires du RSA activité seule	114	0,8		1,6	1,7	0,9	3,1
	15/ Allocataires du RSA socle seul	178	1,3		4,2	4,4	1,7	10,2
	16/ Allocataires du RSA activité et socle	42	0,3		0,8	0,8	0,4	1,4
	17/ Foyers fiscaux non imposables	2 187	26,2		39,3	43,0	28,5	55,4
MORTALITÉ	18/ Mortalité générale (C)	405 (D)	720	-10,2	824	802	665	1 004
	19/ Mortalité prématurée (C)	37 (D)	122	-39,2	179	201	161	289
	20/ Mortalité par maladies respiratoires (C)	12 (D)	43	-12,1	51	49	39	74
	21/ Mortalité par maladies cardiovasculaires (C)	65 (D)	228	5,6	238	216	148	273
	22/ Mortalité par cancers (C)	62 (D)	199	-15,1	234	234	203	287
ALD	23/ Prévalence ALD (C)	7 707	24 041	16,1	26 213	20 716	16 563	26 213
	24/ Prévalence ALD pour diabète (C)	1 311	3 983	8,2	4 632	3 680	2 207	5 548
	25/ Prévalence ALD pour maladies mentales (C)	388	1 175	-42,3	1 831	2 035	1 128	3 435
	26/ Prévalence ALD pour Alzheimer (C)	182	635	28,3	566	495	314	592
HOSPITALISATIONS	27/ Recours à l'hospitalisation pour cancers (C)	326 (D)	924	-8,6	948	1 012	811	1 163
	28/ Recours à l'hospitalisation pour maladies respiratoires (C)	298 (D)	948	-23,6	1 197	1 240	861	1 624
	29/ Recours à l'hospitalisation pour maladies cardio-vasculaires (C)	723 (D)	2 100	-1,8	2 403	2 137	1 778	2 721
OS	30/ Densité de médecins généralistes libéraux		117		172	158	108	246



(A) EN % - POUR LES TAUX STANDARDISÉS UNIQUEMENT (B) FRANCE HEXAGONALE (C) LES TAUX SONT DES TAUX STANDARDISÉS SUR L'ÂGE (D) EFFECTIFS ANNUELS MOYENS

ALD = AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE OS = OFFRE DE SOINS NON SIGNIFICATIF PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE

* POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE, LA VALEUR MAXIMALE DÉPARTEMENTALE DE LA VARIABLE 3 A ÉTÉ BORNÉE À 450, MAIS ELLE SE SITUE EN RÉALITÉ BIEN AU-DELÀ (21 347)

* POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE, LA VALEUR MAXIMALE DÉPARTEMENTALE DE LA VARIABLE 4 A ÉTÉ BORNÉE À 4,0, MAIS ELLE SE SITUE EN RÉALITÉ BIEN AU-DELÀ (5,6)

Indicateurs : 1/ Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes (2011), INSEE/RP - 2/ Nombre de personnes de plus de 75 ans pour 100 personnes (2011), INSEE/RP - 3/ Nombre d'habitants au km² 2011, DGFiP, Service du cadastre, Insee - 4/ Proportion des 15 ans ou plus agriculteurs exploitants en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 5/ Proportion des 15 ans ou plus artisans, commerçants et chefs d'entreprise en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 6/ Proportion des 15 ans ou plus cadres et professions intellectuelles supérieures en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 7/ Proportion des 15 ans ou plus professions intermédiaires en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 8/ Proportion des 15 ans ou plus employés en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 9/ Proportion des 15 ans ou plus ouvriers en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 10/ Proportion des 15 ans ou plus retraités en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 11/ Proportion des 15 ans ou plus autres personnes sans activité professionnelle en 2011 pour 100 personnes de 15 ans ou plus, INSEE - 12/ Nombre de chômeurs pour 100 actifs en 2011, INSEE - 13/ Allocataires CAF dont les prestations représentent 50 % des revenus ou plus pour 100 allocataires CAF en 2011, INSEE - 14,15,16/ Allocataires du RSA selon le type (activité, socle, activité et socle) pour 100 allocataires en 2011, INSEE - 17/ Foyers fiscaux non imposables pour 100 foyers fiscaux en 2011, INSEE - 18-22/ Taux standardisés de mortalité sur la France hexagonale au RP2006 pour 100 000 (2005-2011), Inserm-CépiDc, INSEE - 23-26/ Taux standardisés de prévalence ALD sur la population de France hexagonale au RP2006 pour 100 000 personnes (2012), Cnamts, CCMSA, CNRSI, INSEE - 27-29/ Taux standardisés de recours à l'hospitalisation sur la France hexagonale au RP2006 pour 100 000 (2011-2013), PMSI-MCO Atih, INSEE. Le diagnostic utilisé est le diagnostic principal (DP), c'est-à-dire le problème de santé qui a motivé l'admission du patient. Codes CIM10 utilisés : cancers C00-C97 ; maladies respiratoires J00-J99 ; maladies cardiovasculaires I00-I99. Les séances (type chimiothérapie, radiothérapie,...) ont été exclues - 30/ Densité pour 100 000 habitants au RP2011 des médecins avec leur activité la plus récente au 1^{er} janvier 2014, RPPS, INSEE

Définition : Le taux standardisé de mortalité est un indicateur qui permet de comparer le niveau de mortalité de différentes unités géographiques indépendamment de la structure par âge et sexe des populations qui les composent. Pour ce faire, les taux spécifiques selon l'âge de chaque population sont appliqués à une population de référence (ici, la population française ou bretonne au recensement de la population de 2006). Le taux standardisé de mortalité ainsi obtenu, correspond au nombre de décès qui serait observé sur l'entité géographique considérée si la répartition par âge était la même qu'au niveau national. La méthode de calcul et le principe pour le taux standardisé de recours à l'hospitalisation sont les mêmes que pour le taux standardisé de mortalité mais cet indicateur repose sur les données du PMSI transmises par l'ATIH.